



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE MEDECINE ESTHETIQUE

Universités concernées :
Universités de Paris Est Créteil et d'Aix Marseille.

1 - Objectifs de la formation

Ce diplôme sera reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins pour mieux encadrer et valoriser les activités de médecine esthétique.

2 - Responsables

Responsables Université de Bordeaux :

Professeur Marie Beylot-Barry

Hôpital Saint-André
Service Dermatologie
33076 BORDEAUX
Marie.beylot-barry@chu-bordeaux.fr

Professeur Vincent CASOLI

Ecole de chirurgie Service de Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
CFX Michelet CHU de Bordeaux
Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
vincent.casoli@chu-bordeaux.fr
05.57.57.14.08

Docteur Olivier COGREL

Hôpital Saint-André
Service Dermatologie
33076 BORDEAUX
olivier.cogrel@chu-bordeaux.fr

Responsable de l'UPEC :

Professeur Jean Paul MENINGAUD

meningaud@me.com

Professeur Pierre WOLKENSTEIN

wolk@u-pec.fr

Responsable de l'université Aix-Marseille :

Professeur Baptiste BERTRAND

dr.baptiste.bertrand@gmail.com

Professeur Marie-Aleth RICHARD

MarieAleth.RICHARD@ap-hm.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **20** par université.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 2 ans et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

La moitié des cours est faite la 1^{ère} année et l'autre moitié la 2^{ème} année.
De septembre à juin de la 2^{ème} année.

Le volume horaire global de la formation est de **168.5 heures** : 88.5 heures en cours magistraux (9 modules) et 80 heures minimum de formation pratique (stages).

L'enseignement national théorique est mixte : cours magistraux à Paris et en webinaire (ZOOM) mais inclut 20h minimum de formation présentielle sur un seul site (3 journées).

- **3-4 Stages* :**

Les stages représentent **20 demi-journées** (de 4h) soit 80h de formation portant sur les injectables, 15-h sur les peelings, 35h de formation portant sur les lasers et les techniques physiques). Cela équivaut à 2 semaines à temps complet du lundi au vendredi.

Ces demi-journées de stage doivent être réalisées et validées par des dermatologues ou des chirurgiens plasticiens.

2 à 3 stagiaires maximum sont accueillis simultanément par praticien et par formation.

Les tuteurs de stage au cabinet sont accrédités par les binômes universitaires de chaque région (PUPH dermatologue et PUPH plasticien).

**Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Titres requis ou niveau :

Docteurs en médecine ayant une activité clinique dans leur spécialité initiale avec au moins 3 ans d'exercice avec inscription ordinale, ayant montré un intérêt dans ce domaine (congres, formations diplômantes, sociétés savantes, abonnement à des revues spécialisées, ...).

Cas particulier : les spécialistes en dermatologie ou en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique dont les formations en médecine esthétique sont incluses dans le cursus initial peuvent néanmoins s'inscrire pour parfaire leur formation s'ils le souhaitent. Les demandes seront examinées sur dossier.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation continue : 2 500 € / an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen à la fin de la 2^e année.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Evaluation à la fin des 2 ans d'enseignement :

- théorique dans le courant du mois de juin de la 2^e année du diplôme comportant une épreuve (format QCM) d'une durée de 2h00, portant sur 8 dossiers cliniques et de photos.
- pratique dans le courant du mois de juin de la 2^{ème} année du diplôme : au sein des cabinets de stage : sur dossiers patients en ciblant lasers, peelings et produits de comblement.

- **6-3 : Validation :**

Contrôle des présences en stage à l'aide d'une liste d'émargement nominative à chaque année du diplôme.

Tous les séminaires sur les 2 années doivent avoir été suivis pour la validation du diplôme.

Pour être déclarés admis, la moyenne générale est exigée à chaque épreuve.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Un rattrapage de séminaire est possible. La totalité des séminaires doivent être effectués sur 3 ans au maximum.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 1)

Modification :

Suspension 2025/2026 - 2026/2027 :

Conseil UFR Sciences Médicales du 05/05/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025
(Version 2)

ANNEXE : PROGRAMME

PROGRAMME DE LA FORMATION THEORIQUE

1. LA PEAU (4h)

- Anatomie et physiologie de la peau (1 h)
- Immunologie (30 min)
- Vieillessement cutané, facteurs endogènes et exogènes aggravant le vieillissement (1h)
- Les tissus sous-cutanés : rappel anatomique et vieillissement (1h)
- Le système pigmentaire (30 min) T

2. L'ANATOMIE (3h)

- Anatomie des paupières, région périorbitaire et front (1h30)
- Anatomie des lèvres, menton, pommettes (1h30)

3. LA CONSULTATION ESTHETIQUE (8h)

- La consultation de médecine esthétique (3h)
- Information et consentement au droit à l'image (1h)
- Pratique de l'esthétique au sein de l'activité de médecine générale (1h)
- Sécurité, hygiène en cosmétologie et dermatologie esthétique (1h)
- Modalités légales : TVA, assurance (1h)
- Evaluation psychosomatique d'une demande esthétique (1h)

4. LES LASERS ET AUTRES DISPOSITIFS A BASE D'ENERGIE (20h)

- Théorie des lasers et principes biophysiques (3h)
- Lasers épilatoires, lumières pulsées uniquement pour l'épilation (2h)
- Lasers et lumières pulsées vasculaires: laser à colorant pulsé (indications esthétiques), laser KTP (érythrocouperose, érythrose inter-folliculaire du cou, télangiectasies des membres inférieurs) (3h)
- Lasers et Lumières pulsées pigmentaires (2h)
- Lasers fractionnés ablatifs (prise en charge du vieillissement cutané et indications médicales) et non ablatifs(3h)
- LED et LASERS DE BASSE ENERGIE: PBM et PDT (principes et indications) (1h)
- Radio-fréquence superficielle Radiofréquences avec micro aiguilles, fractionnées , (1h)
- Ultra-sons :HIFU (1h)
- Micro-ondes courtes (1h)
- Cryolipolyse (2h)
- blepharoplastie médicale chir 1 h

5. LES TECHNIQUES ESTHETIQUES (37h)

A) Cosmétologie (3h)

- Analyse de la peau du visage
- Différents actifs : AH, vit C, A, anti oxydants
- Exemples de prescriptions.

B) Les toxines botuliques (15h)

- Historique, action, différentes AMM (2h)
- Produits, conditionnement, reconstitution (1h30)
- Indications médicales de toxine botulique (paralysie faciale, spasme, torticolis, spasticité du paraplégique...(2h)
- La patte d'oie, le front, la glabelle (2h)
- Les injections péri-buccales, platysmales, périorbitaires (2h)
- Autres lieux d'injection (1h30)
- Complications de toxine esthétique (2h)
- Cas cliniques de toxine esthétique (2h)

C) Les peelings 3h

- Sémiologie du vieillissement cutané du visage
- Peelings superficiels
- Peelings moyens
- Peelings dépigmentants

D) Les produits de comblement (16h)

- Les différents acides hyaluroniques, pharmacologie, contre-indications (2h)
- Produits interdits et leur mésusage (silicone, macrolane..) (2h)
- Techniques d'injection visage région par région (2h) + 2h pour les chirurgiens
- Injection d'acide hyaluronique sur le corps : indications, risques (3h)
- Les complications de l'acide hyaluronique (1h)
- Prise en charge des complications vasculaires 1h
- Cas cliniques acide hyaluronique visage, corps (2h)
- Inducteurs collageniques 1h

6. LES METHODES COMPLEMENTAIRES (4h)

- La place de la cosmétologie dans la prise en charge du vieillissement (1h)
- Le maquillage correcteur en médecine esthétique (1h)
- Intérêt des compléments alimentaires (1h)
- Peelings superficiels et moyens (vieillessement, cicatrice, pigmentations) (1h)

7. COMPLICATIONS ET VIGILANCE (4h), SECURITE, TRACABILITE

- Gestion des complications (1h)
- Vigilance en dermatologie esthétique et correctrice (1h)
- Sécurité laser (1h)
- Le site internet en vigilance (1h)

8. Cas cliniques de prise en charge globale, visage et corps dermato/ chir (6h)

Visage : Comblement et Harmonie du visage 1h / traitements combinés 1h / chir 2h / Corps 1h/ Chir 1h

9.DEONTOLOGIE REGLEMENTATION (2h30h). Chir 2h30 zoom

Répartition des enseignements par spécialité : Plasticiens : 44 heures / Dermatologues : 44,5
Total 88,5h

PROGRAMME DE LA FORMATION PRATIQUE - minimum 80h

Représente 20 demi-journées (de 4h) de stage soit 80 h l'équivalent de 2 semaines à temps complet du lundi au vendredi.

Ces demi-journées de stage doivent être réalisées et validées par des dermatologues ou des chirurgiens plasticiens.

- 30 h de formation portant sur les injectables,
- 15 h sur les peelings
- 35h de formation portant sur les lasers et les techniques physiques

Stages pratiques dans les structures et chez des praticiens agréés par les coordinateurs locaux des 2 spécialités (Dermatologues membres de la SFLD ou du gDEC, Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique) accrédités par les coordonnateurs locaux du DIU et qui pratiquent régulièrement des actes de médecine esthétique et de lasers.

2 à 3 stagiaires maximum simultanés par praticien et par formation.